

# Objectif n° 15 : vie terrestre

Cet objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts, montagnes, milieux ouverts semi-naturels tels que les prairies ou landes) en préservant la biodiversité et les sols et en limitant les impacts du changement climatique.

Quant aux espèces protégées et patrimoniales, les plans nationaux d'actions (PNA) « espèces menacées » sont des outils stratégiques opérationnels visant à assurer leur conservation ou leur rétablissement dans un état de conservation favorable. La région Occitanie assure la responsabilité au niveau national des PNA pour neuf espèces.

## Occupation des sols

Les forêts, en constituant le principal stock terrestre de carbone, jouent un rôle déterminant dans la régulation du niveau du CO<sub>2</sub> atmosphérique. Plus largement, les milieux naturels et semi-naturels jouent la fonction d'habitats nécessaires au cycle de vie des espèces. C'est pourquoi le plan national biodiversité dévoilé en juillet 2018 vise à renforcer l'action de la France dans la préservation de la biodiversité, notamment par l'objectif de « zéro artificialisation nette ». La région a repris cet objectif dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) avec un horizon 2040.

### ► À retenir

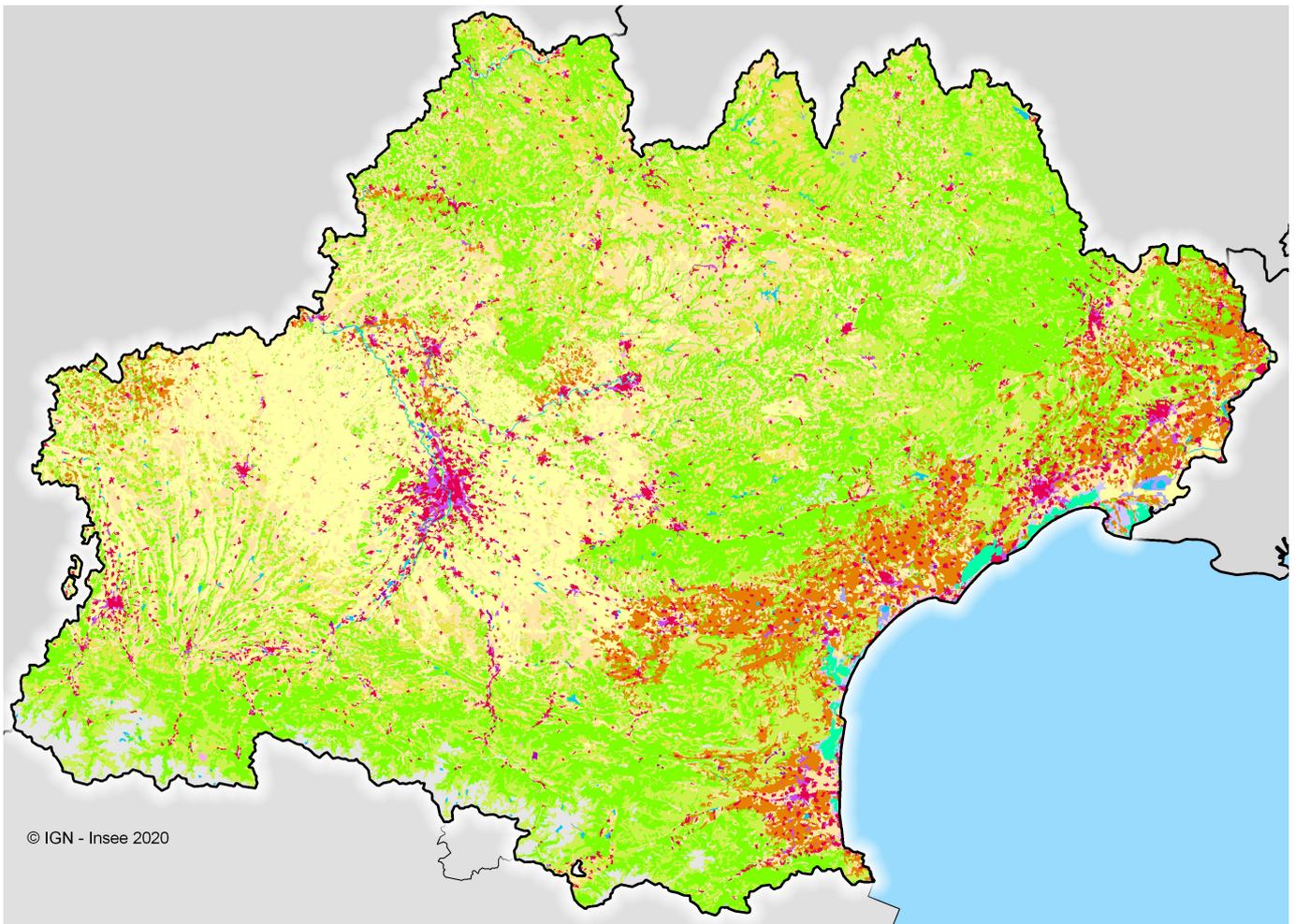
- Les sols artificialisés ont augmenté de plus de 2 % en Occitanie entre 2012 et 2018 ► [figure 1](#)
- La région Occitanie comprend une majorité de territoires agricoles de près de 30 % de couvert forestier ► [figure 2](#)

### ► 1. Occupation du sol en 2018 et évolution 2012-2018

|                                 | Surface en 2018  |      | Évolution 2012-2018<br>(%) |
|---------------------------------|------------------|------|----------------------------|
|                                 | ha               | %    |                            |
| Territoires artificialisés      | 308 193          | 4,2  | + 2,4                      |
| Territoires agricoles           | 3 761 367        | 51,2 | - 0,2                      |
| Forêts                          | 2 153 399        | 29,3 | - 0,1                      |
| Milieux semi-naturels           | 1 028 240        | 14,0 | + 0,1                      |
| Zones humides                   | 26 814           | 0,4  | 0,0                        |
| Surfaces en eau                 | 63 187           | 0,9  | + 0,3                      |
| <b>Surface totale Occitanie</b> | <b>7 341 200</b> |      |                            |

**Note :** la source Corine Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des terres, issu de l'interprétation visuelle d'images satellitaires au 1/100 000<sup>e</sup>. La part de surface boisée en Occitanie peut varier d'une source de données à l'autre.  
Source : Corine Land Cover 2012 et 2018

## ► 2. Occupation du sol en 2018



© IGN - Insee 2020

### Occupation du sol

|   |                             |   |                           |
|---|-----------------------------|---|---------------------------|
| Zones urbanisées  | Terres arables              | Forêts  | Zones humides intérieures |
| Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication | Cultures permanentes        | Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée   | Zones humides côtières    |
| Mines, décharges et chantiers                                   | Prairies                    | Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation | Eaux continentales        |
| Espaces verts artificialisés, non agricoles                     | Zones agricoles hétérogènes |   | Eaux maritimes            |

**Note :** la part de surface boisée en Occitanie peut varier d'une source de données à l'autre (cf pertinence des indicateurs, méthodologie).

Source : Corine Land Cover 2018 (traitement DRAAF)

## Surfaces protégées

L'action publique vise à préserver les espaces naturels et les espèces. Afin de protéger les espaces naturels, plusieurs dispositifs réglementaires interdisent ou limitent les activités humaines sur ces espaces. C'est le cas par exemple des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, des zones Natura 2000 ou encore des réserves naturelles.

### ► À retenir

- L'Occitanie abrite près de 300 km<sup>2</sup> de réserves naturelles et 13 500 km<sup>2</sup> de sites Natura 2000 ► [figure 3](#)
- Les zones Natura 2000 couvrent 18 % du territoire ► [figure 4](#)

### ► 3. Zones Natura 2000 et réserves naturelles en Occitanie en 2019

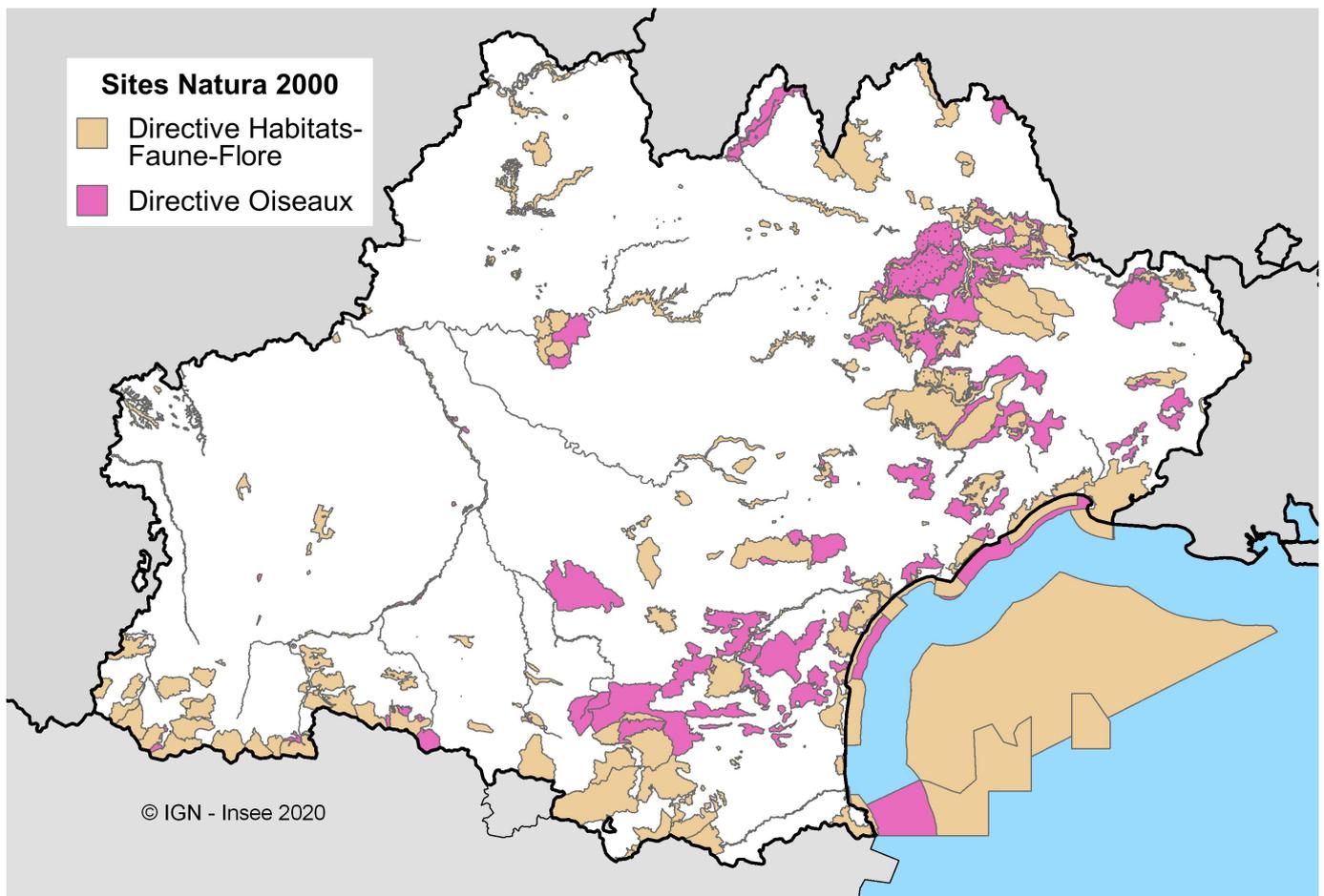
|                     | Surface en zone Natura 2000 (ha) | Part de la surface en zone Natura 2000 (%) | Nombre de réserves naturelles* | Surface des réserves naturelles* (ha) |
|---------------------|----------------------------------|--|--------------------------------|---------------------------------------|
| Ariège              | 75 497                           | 15,3                                       | 0                              | 0                                     |
| Aude                | 250 058                          | 39,4                                       | 2                              | 921                                   |
| Aveyron             | 88 815                           | 10,1                                       | 1                              | 81                                    |
| Gard                | 187 585                          | 31,9                                       | 5                              | 1 480                                 |
| Haute-Garonne       | 45 474                           | 7,1  | 0                              | 0                                     |
| Gers                | 16 299                           | 2,6  | 0                              | 0                                     |
| Hérault             | 194 773                          | 31,2                                       | 3                              | 795                                   |
| Lot                 | 30 278                           | 5,8  | 2                              | 842                                   |
| Lozère              | 193 065                          | 37,3                                       | 0                              | 0                                     |
| Hautes-Pyrénées     | 86 194                           | 19,0                                       | 3                              | 8 660                                 |
| Pyrénées-Orientales | 126 689                          | 30,5                                       | 11                             | 16 804                                |
| Tarn                | 38 848                           | 6,7  | 1                              | 31                                    |
| Tarn-et-Garonne     | 12 465                           | 3,3  | 0                              | 0                                     |
| <b>Occitanie</b>    | <b>1 346 041</b>                 | <b>18,3</b>                                | <b>28</b>                      | <b>29 613</b>                         |

\* nationales et régionales dont la réserve marine nationale de Cerbère-Banyuls (650 ha) et pour le Gard la partie gardoise de la réserve des gorges de l'Ardèche (526 ha)

Lecture : 37,3 % de la surface du département de la Lozère est en zone Natura 2000.

Source : DREAL Occitanie

### ► 4. Sites Natura 2000 en Occitanie en 2019



Source : DREAL Occitanie, inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

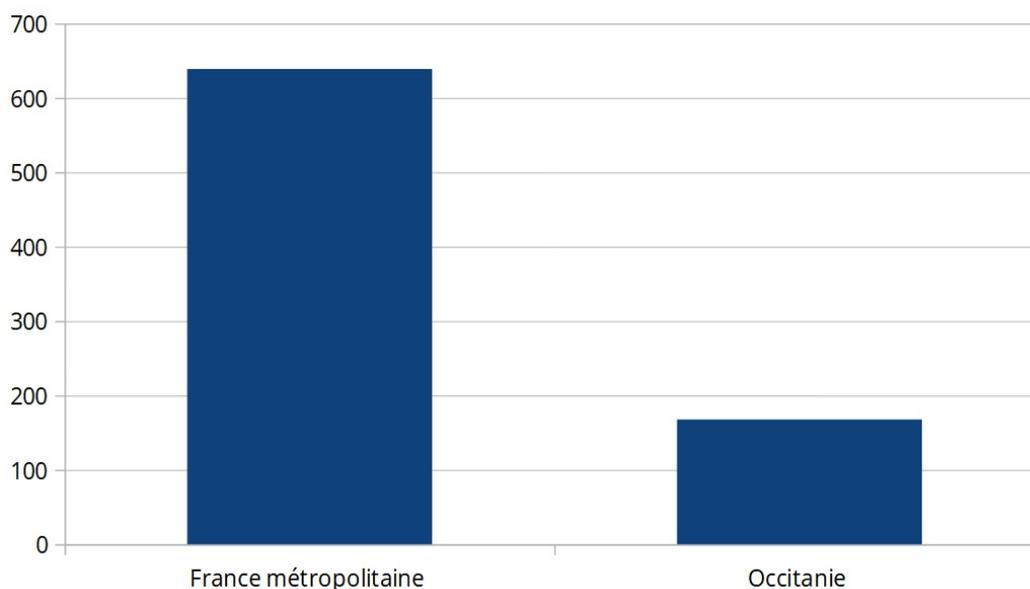
## Espèces protégées

Les plans nationaux d'actions (PNA) « espèces menacées » sont des outils stratégiques opérationnels visant à assurer la conservation ou le rétablissement des espèces protégées et patrimoniales dans un état de conservation favorable. La région Occitanie assure la responsabilité au niveau national des PNA pour neuf espèces.

### ► À retenir

- Plus d'un quart des espèces protégées en France sont présentes en Occitanie ► [figure 5](#)
- Neuf espèces sont particulièrement suivies en Occitanie ► [figure 6](#)

### ► 5. Nombre d'espèces protégées en France métropolitaine et en Occitanie en 2019



Source : DREAL Occitanie

### ► 6. Espèces protégées et/ou patrimoniales\* en 2019 faisant l'objet d'un plan d'action piloté au niveau national par la région Occitanie

| Espèce dont le plan national d'action est coordonné par la région Occitanie | Part de la population de l'espèce présente en Occitanie (%) |
|---|---|
| Aigle de Bonelli  | 40  |
| Vautour moine   | 68  |
| Faucon crécerellette  | 62  |
| Ours  | 91  |
| Bouquetin ibérique  | indéterminé   |
| Desman  | 90  |
| Émyde lépreuse  | 100   |
| Lézard des Pyrénées   | 95  |
| Aster des Pyrénées  | indéterminé   |

\* Une espèce patrimoniale est une espèce protégée, menacée, rare, ou ayant un intérêt scientifique ou culturel

Source : DREAL Occitanie

### ► Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les indicateurs sur l'occupation du sol sont issus de la source Corine Land Cover (CLC) qui permet d'avoir une information homogène pour l'ensemble du territoire représenté. Elle est actualisée tous les 6 ans.

Les informations fournies étant issues de l'interprétation visuelle d'images satellitaires au 1/100 000<sup>e</sup>, CLC cartographie des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha. De ce fait, les données fournies par CLC peuvent différer d'estimations plus fines faites pour certaines catégories. C'est le cas, par exemple, des surfaces agricoles fournies par la DRAAF Occitanie (Statistique agricole annuelle). Il s'agit en effet de la surface agricole utile issue de données administratives fournies à l'échelle de l'exploitation, permettant d'avoir une information plus fiable et plus fine que CLC. Il en est de même pour les surfaces forestières estimées à 39 % du territoire par l'IGN (peupleraie et autres types de forêt), contre 29 % par CLC.

Parmi les surfaces protégées, les indicateurs retenus concernent les zones Natura 2000 et les réserves naturelles. Le réseau des zones Natura 2000 est l'outil de préservation de la biodiversité qui couvre le plus de surface par l'importance de son réseau. C'est un outil contractuel, qui privilégie une recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Les réserves naturelles (nationales ou régionales) offrent une protection plus forte des espaces qui sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de dégrader les milieux naturels et la diversité biologique. Pour quantifier l'implication de la région Occitanie dans la protection des espèces, on retient le nombre d'espèces protégées présentes en Occitanie ainsi que, pour les neuf espèces animales dont le plan d'action est piloté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie, la part de leur population présente en Occitanie.

### ► Pour en savoir plus

- La rubrique « Espaces » de la DREAL Occitanie : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/espaces-r8609.html>
- La rubrique « Espèces » de la DREAL Occitanie : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/especes-r8610.html>
- « Indicateurs territoriaux du développement durable », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique)